

## 1<sup>er</sup> Comité de pilotage du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

21 septembre 2023 – Bonneuil-en-France – 10h00

### Compte-rendu

#### Contact :

**Jeanne MULLER – Animatrice du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer**

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

[Jeanne.muller@sage-cevm.fr](mailto:Jeanne.muller@sage-cevm.fr)

Tel. : 01 30 11 15 35 / 06 49 21 01 23

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du comité de pilotage par **Benoit JIMENEZ**, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
2. Intervention du partenaire financier du Contrat par **Vincent GRAFFIN**, Directeur territorial Seine Francilienne à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
3. Présentation du SAGE et du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025
  - a. Présentation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer par **Aline GIRARD**, Animatrice du SAGE
  - b. Présentation du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 par **Jeanne MULLER**, Animatrice du contrat
4. Signature du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025
5. Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat
  - a. Gestion des eaux pluviales dans les cours OASIS, présentée par **Laure CLERMONTONNERRE** (Chargée d'opération en aménagement paysager) et **Marion BREHERET** (Cheffe de service adjointe aux espaces extérieurs et continuités vertes) du Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis
  - b. Valorisation écologique de zones humides du bassin versant d'Enghien, présentée par **Laëtitia PELLETIER**, Directrice environnement et milieux aquatiques au SIARE
  - c. Canalisation de rejet des eaux usées de la station de dépollution des eaux usées à Bonneuil-en-France, présentée par **Déborah TANGUY** (Directrice générale adjointe gestion de projets) et **Daniella BAUDRY** (Chargée d'études et de travaux) au SIAH Croult et Petit Rosne
6. Conclusion et fermeture du comité de pilotage par **Benoit JIMENEZ**, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Ce comité de pilotage avait pour objectif la présentation du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 ainsi que sa signature par les 12 maîtres d'ouvrage signataires et l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3 retours d'expériences emblématiques des thématiques majeures du contrat ont été présentés.

Participants :

AUCKENTHALER Aline	Directrice Eau et Assainissement - EPT Paris Terres d'Envol	Présente
BAQUIN Monique	Conseillère Municipale – Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Présente
BATTAGLIA Eric	Maire – Ville d'Ézanville	Présent
BAUDRY Daniella	Chargée d'études et de travaux – SIAH Croult et Petit Rosne	Présente
BAUSSON Christian	Membre du bureau – Association Aulnay Environnement	Présent
BEDREDDINE Belaïde	Vice-Président – Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Présent
BENOIT Vincent	Chargé de mission stratégie, appui aux services – EPT Grand Paris Grand Est	Présent
BERDOULAY Marie	Cheffe de pôle gestion des milieux aquatiques – Métropole du Grand Paris	Présente
BLUTEAU Jean-Michel	Vice-Président – EPT Grand Paris Grand Est	Présent
BOCQUET Jean-Charles	Vice-Président – SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
BRANDENBURG Alice	Responsable du service assainissement – CA Plaine Vallée	Présente
BREHERET Marion	Cheffe de service adjointe aux espaces extérieurs et continuités vertes – Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis	Présente
CHANAL Eric	Directeur général – SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
CLAVEL Michel	Adjoint au maire – Ville de Dugny	Présent
CLERMONTONNERRE Laure	Chargée d'opérations en aménagement paysager – Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis	Présente
COLLET Gilles	Ingénieur général de bassin Seine-Normandie – DRIAAF Ile-de-France	Présent
DUBOIS Jean-Michel	Conseiller Municipal – Ville de Gonesse	Présent
ENJALBERT Jean-Pierre	Président – SIARE	Présent
FAUVEAU Marie-Christine	Adjointe au maire – Ville d'Enghien-les-Bains	Présente
FOYE Jean-Claude	Président – SMAEP Tremblay et Claye-Souilly	Présent
GIRARD Aline	Animatrice du SAGE – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
GIRARD Catherine	Bureau du développement durable et des collectivités – Sous-préfecture de Sarcelles	Présente
GRAFFIN Vincent	Directeur territorial Seine Francilienne – Agence de l'eau Seine-Normandie	Présent
HALIFAX Robert	Secrétaire général – Association Environnement 93	Présent
HENEAULT Morgane	Inspectrice de l'environnement – DDT95	Présente
ISSAKIDIS Alexandre	Ingénieur protection de la ressource – SEDIF	Présent
JARNO Nolwenn	Directrice Eau et Assainissement – EPT Plaine Commune	Présente
JIMENEZ Benoit	Président – Commission Locale de l'Eau et du SIAH	Présent

KOESTEL Armand	Directeur territorial à la direction de l'intervention pour l'amélioration de l'habitat – Grand Paris Aménagement	Présent
KONIECZNY Patrice	Vice-Président – EPT Plaine Commune	Présent
LANIER Véronique	Cheffe du bureau études autosurveillance et mesures – Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis	Présente
LE CALVEZ Joël	Président actuel – ASSARS	Présent
LEPIDI Dominique	Sous-préfet – Préfecture du Val d'Oise	Présent
LOUP Bernard	Président – France Nature Environnement du Val d'Oise	Présent
MORICE Emmanuel	Chef du service Seine Marne Oise – Agence de l'eau Seine-Normandie	Présent
MULLER Jeanne	Animatrice du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
NENIN Daniel	Président fondateur – ASSARS	Présent
PAUPARDIN Julien	Chargé d'études – Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis	Présent
PELLETIER Laëtitia	Directrice Environnement et Milieux – SIARE	Présente
PESTY Ana-Maria	Chargée de mission eau dans la ville – EPT Plaine Commune	Présente
PETIT Thomas	Chargé de mission eau dans la ville – EPT Plaine Commune	Présent
POUILLOT Inès	Chargée d'opération – Agence de l'eau Seine-Normandie	Présente
REDON Francis	Président – Association Environnement 93	Présent
SAGO Aïssa	Vice-Présidente – EPT Paris Terres d'Envol	Présente
SCHINZEL Perrine	Responsable de la direction de la transition écologique – CA Val Parisis	Présente
SUEUR Philippe	Maire – Ville d'Enghien-les-Bains Vice-Président – CA Plaine Vallée	Présent
TANGUY Déborah	Directrice générale adjointe gestion de projets – SIAH Croult et Petit Rosne	Présente
THOREAU Eddy	Vice-Président – CA Roissy Pays de France	Présent
Vannier Murielle	Directrice générale - SIARE	Présente

## 1/ Ouverture du comité de pilotage

En introduction, Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau a rappelé l'importance de protéger la ressource en eau, au vu des effets du changement climatique (sécheresse, inondation) et de la forte dynamique urbaine du territoire induisant l'étalement urbain, artificialisation, pollutions... de plus en plus prégnants sur le territoire. Dans ce contexte sa préservation implique de mettre en place des mesures de gestion efficace.

Conformément aux dispositions du SAGE et sous l'impulsion de l'agence de l'eau, la cellule d'animation du SAGE a élaboré un contrat territorial Eau et Climat en collaboration avec les maîtres d'ouvrages compétents en eau sur le territoire et en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, financeur du contrat. 12 signataires se sont engagés à répondre aux défis de désimpermeabiliser et de végétaliser les villes, de gérer les eaux pluviales à la source, de préserver les milieux naturels, aquatiques et humides et d'améliorer la qualité des eaux superficielles. Les 12 maîtres d'ouvrages signataires ont inscrit 116 actions répondant à ces enjeux pour un montant prévisionnel estimé à plus de 100 000 000 € sur 3 ans, soit sur la période de 2023 à 2025.

Benoit JIMENEZ, a remercié toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce contrat à savoir les 12 maîtres d'ouvrage signataires (syndicats, métropole, département, établissements publics territoriaux, communautés d'agglomération, aménageur public et commune), l'agence de l'eau Seine-Normandie pour leur soutien financier et la cellule d'animation du SAGE qui ont contribué à la réalisation de ce contrat. Il a également remercié les intervenants de ce comité de pilotage ainsi que les personnes présentes.

## 2/ Intervention du partenaire financier du Contrat, l'agence de l'eau Seine-Normandie

Les milieux naturels, notamment en proche couronne, sont très dégradés à cause d'une pression anthropique très importante et une forte urbanisation. C'est particulièrement le cas pour les masses d'eau de l'unité hydrographique Croult-Enghien-Vieille Mer qui sont toutes fortement modifiées. Il faut par ailleurs redonner de la résilience aux écosystèmes pour qu'ils puissent s'adapter aux changements globaux et nous rendre des services écosystémiques : eau potable, infiltration, stockage d'eau... C'est l'une des ambitions que s'est fixée le comité de bassin Seine-Normandie en adoptant le SDAGE 2022-2027. Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le SDAGE, il est nécessaire d'amplifier le nombre de projets qui permettront d'améliorer l'état des milieux aquatiques et que ces projets soient adaptés à chaque territoire. Le programme d'aide de l'AESN, conçu autour de la stratégie d'adaptation au changement climatique, permet justement la déclinaison d'actions locales et priorise la construction territoriale de projets en faveur de la protection des milieux aquatiques. Les contrats de territoire eau et climat en sont l'exemple. Celui qui est signé aujourd'hui formalise et traduit l'ambition des acteurs locaux autour d'un projet commun.

Vincent GRAFFIN rappelle que le CTEC Croult-Enghien-Vieille Mer est :

- Un contrat ambitieux au regard de l'importance accordée à la qualité des eaux souvent dégradées du Croult-Enghien-Vieille Mer
- A la particularité de se dérouler sur 3 ans, et sur deux programmes d'intervention, le 11ème et le 12ème, de l'AESN. Il est le point de départ d'une ambition plus vaste pour votre territoire ; celle d'un CTEC qui réunira plus d'acteurs pour des enjeux encore plus fédérateurs.
- Repose sur l'animation de deux emplois à temps plein, soutenus par l'AESN (animatrices SAGE, Aline Girard, et CTEC, Jeanne Muller). Cela permettra des échanges fluides et constructifs et des mises en œuvre rapides entre SAGE, adaptation locale du SDAGE, et CTEC.

L'agence félicite les signataires pour l'effort et l'entente à laquelle ils sont parvenus qui permet aujourd'hui de proposer **un contrat ambitieux, sur les trois thématiques pointées comme prioritaires sur le territoire :**

- Amélioration du système d'assainissement, pour diminuer les rejets de pollution dans les eaux de surface (rejets d'eaux usées)
- Restauration des milieux aquatiques et cours d'eau, afin de rétablir leur bon fonctionnement
- Gestion à la source des eaux pluviales, permettant non seulement d'améliorer le fonctionnement des systèmes de collecte et de traitement, mais également une adaptation au changement climatique, par la création d'îlots de fraîcheur dans les zones urbaines du territoire.

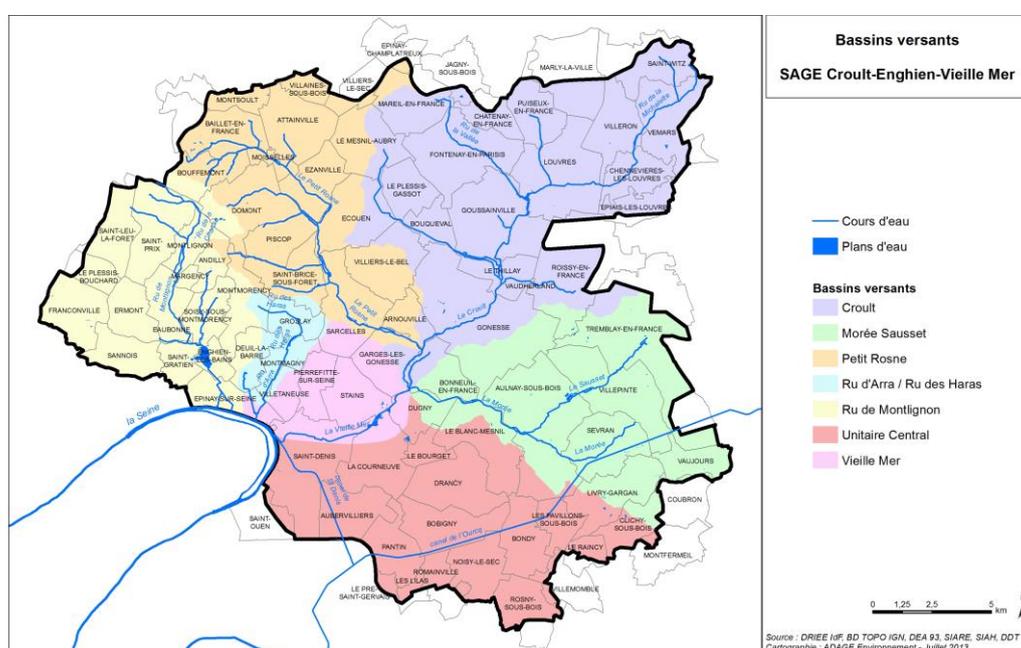
116 actions au total, avec, entre autres la renaturation de la Vieille Mer, action emblématique et phare du CTEC, les aménagements de cours d'école et de parkings avec infiltration des EP, les travaux structurants sur les réseaux : mise en séparatif, corrections de mauvais branchements. Ces 116 actions, qui seront initiées de 2023 à 2025, auront un coût total de 107 millions d'euros, et les signataires de contrat bénéficieront d'un soutien de l'AESN de l'ordre de 60% de ce montant. L'agence se réjouit du niveau d'ambition de ce « contrat » qui est à la hauteur des enjeux identifiés sur le territoire.

### 3/ Présentation du SAGE et du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

#### a. Contexte

La présentation d'Aline GIRARD, animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, est jointe à ce rapport.

Né de la Loi sur l'eau de 1992, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification destiné à instaurer une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un territoire. Il définit des priorités et fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 janvier 2020. Le SAGE est le fruit d'une démarche partagée issue d'un processus de co-construction, associant l'ensemble des acteurs du territoire, du diagnostic à la rédaction. Il est élaboré sous l'impulsion de la Commission locale de l'eau (CLE), véritable parlement local de l'eau composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'État.



Le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est situé sur 2 départements, la Seine Saint-Denis et le Val d'Oise et est composé de plusieurs sous bassins versants, principalement : **les bassins versants du Croult, du Petit Rosne, de la Morée, de la Vieille Mer, du ru d'Arra et du ru d'Enghien**. D'une superficie totale d'environ 450 km<sup>2</sup>, elle se compose de 87 communes abritant 1 900 000 habitants en 2022.

Contrecarrant les évolutions des décennies précédentes, le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer entend rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques : donner davantage d'emprise aux espaces dédiés à l'eau et rétablir un lien social positif à l'eau en créant des espaces partagés, biens communs pour les habitants du territoire. La CLE a retenu la stratégie suivante : un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire.

Une des 87 dispositions du SAGE est de contractualiser des **programmes pluriannuels d'actions** cohérentes, planifiées, concertées (disposition 6.2.2) pour mettre en œuvre de manière opérationnel les dispositions du SAGE. C'est à partir de cette disposition et sous l'impulsion de l'agence de l'eau Seine-Normandie que le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer a été élaboré.

## **b. Présentation du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025**

*La présentation de Jeanne MULLER, animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer, est jointe à ce rapport.*

Le contrat territorial Eau et Climat (CTEC) est un outil de planification et de contractualisation qui engage les parties signataires autour d'un programme d'actions. Il est souscrit entre des maîtres d'ouvrage et un financeur, l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer. Ce contrat s'inscrit notamment dans le 11<sup>ème</sup> programme d'aide de l'Agence « Eau et Climat » 2019-2024. Il vise à mettre en œuvre les actions s'inscrivant dans le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de façon opérationnelle et permet d'avoir une vision d'ensemble sur le territoire du SAGE pour agir collectivement sur la préservation de la ressource en eau. De plus, cet outil permet de mobiliser les acteurs de l'eau au plus près des territoires à enjeux et de répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Les **plus-values** pour un territoire de s'inscrire dans le cadre d'un contrat territorial Eau et Climat sont :

- un engagement vers l'avenir, car les maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à préserver la ressource en eau et à lutter contre le changement climatique ;
- une priorisation et une souplesse des aides de l'AESN. En inscrivant des actions dans un contrat territorial Eau et Climat, l'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage à étudier et à financer prioritairement les dossiers relevant du programme d'actions du contrat ;
- une sécurité, car le contrat offre une visibilité pluriannuelle sur les projets du territoire et sur les financements pour les maîtres d'ouvrage signataires ;
- une animation et un suivi grâce à la cellule d'animation du contrat qui s'engage à tout mettre en œuvre pour faire réaliser les actions des signataires et à les accompagner au plus proche des besoins. Une réunion sera programmée en fin d'année avec l'animateur du Contrat et les structures signataires en vue d'établir le bilan annuel du contrat ;
- une visibilité, car le contrat rend visible les actions menées par les signataires par le biais de différents canaux de communication (site internet, newsletter, comité de pilotage...).

Le programme d'actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer s'étend sur la période de 2023-2025, soit une durée de 3 ans. Il prend effet sur l'intégralité du périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et reprend sa stratégie, ses enjeux ainsi que ses objectifs.

Le contrat a réuni 12 structures signataires :

- 1 métropole : Métropole du Grand Paris
- 1 département : Département de la Seine-Saint-Denis
- 2 syndicats : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et Syndicat Intégré d'assainissement et de rivière de la région d'Enghien (SIARE)
- 3 établissements publics : Grand Paris Grand Est, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol
- 3 communautés d'agglomération : Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Paris
- 1 aménageur public : Grand Paris aménagement
- 1 commune : Enghien-les-Bains

### **Description des enjeux du contrat**

Le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 comprend 116 actions inscrites par 12 maîtres d'ouvrage, pour un montant prévisionnel de 107 623 724 € HT. Ce contrat repose sur 4 enjeux.

### **Enjeu I – Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques**

- Améliorer la résilience des villes au changement climatique en favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la source et éviter le ruissellement
- Maîtriser les risques d'inondation par ruissellement



**28 actions pour un montant de 12 679 695 € HT**

*Types d'actions : Déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols, mise en place de techniques alternatives, élaboration du zonage pluvial, maîtrise des inondations et des ruissellements (mise en place d'aménagements, haies...)*

### **Enjeu II – Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social**

- Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau, restaurer les habitats et prévenir leur dégradation
- Connaître, gérer protéger les milieux humides et améliorer leur gestion écologique



**26 actions pour un montant de 34 097 400 € HT**

*Types d'actions : Multifonctionnalité des bassins, réouverture de cours d'eau, renaturation/revalorisation/reméandrage des cours d'eau acquisition foncière de zones humides, restauration des zones humides, mares, étangs...*

### **Enjeu III – Améliorer la qualité des eaux superficielles**

- Améliorer l'assainissement en diminuant les rejets directs d'eaux usées et en optimisant le traitement des eaux usées par les stations d'épuration
- Planification et surveillance des masses d'eau



**52 actions pour un montant de 60 112 629 € HT**

*Types d'actions : Création de réseaux (création de branchements, de collecteurs, extension...), mise en conformité de branchements, mise en séparatif, réhabilitation structurante des réseaux permettant de supprimer des rejets dans les eaux superficielles (réhabilitation de collecteurs, suppression de regards...), planification en assainissement (suivi qualité, schéma d'assainissement...)*

### **Enjeu IV – Développer l'animation, la communication et la sensibilisation sur les enjeux prioritaires**

**10 actions pour un montant de 734 000 € HT**



*Types d'actions : Formation/sensibilisation, rédaction de support de communication, animation*

## 4/ Signature du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025



## 5/ Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat

### a. Gestion des eaux pluviales dans les cours OASIS

*La présentation de Laure CLERMONTONNERRE (Chargée d'opérations en aménagement paysager) et de Marion BREHERET (Cheffe de service adjointe aux espaces extérieurs et continuités vertes) du Département de la Seine Saint-Denis, est jointe à ce rapport.*

Les cours OASIS proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Les nouveaux usages proposés souhaitent répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des collégiens en termes d'exploration et de contact avec la nature. Attaché aux enjeux de transition écologique, le Département a déjà réalisé plus d'une dizaine de cours Oasis depuis 2019 au sein des espaces de récréation de cours d'écoles dans le cadre des plans Eco-collèges et Canopée visant à remettre l'arbre au cœur du paysage urbain. 6 nouveaux projets seront livrés en 2024.

Ce nouveau concept d'aménagement repense le fonctionnement des collèges du département en s'appuyant sur deux grands axes de réflexion :

- **Répondre aux enjeux climatiques** (désimperméabilisation des sols en optant pour des espaces non bétonnés, système innovant de drainage des eaux de pluie, augmenter la couverture arborée en visant 50% d'ombre dans chaque cour pour améliorer le cadre de vie des collégiens) ;
- **Diversifier les usages** (en faisant émerger de nouvelles pratiques comme des séances de cours en extérieur, contribuant à améliorer le climat scolaire et à créer des espaces non genrés permettant à chacun de partager l'espace extérieur grâce à de nouveaux supports d'assises collectives).

La priorité pour le département en termes de désimperméabilisation des sols et de gestion des eaux pluviales au sein des cours d'OASIS est que 50% de la surface de la cour doit être désimperméabilisée (avec 15% de pleine terre et 35% de surface minérale perméable) et 50% de la surface de la cour doit être à l'ombre d'un arbre.



## Exemple du collège Henri Barbusse à Saint-Denis



Initialement, la cour du collège Henri Barbusse présentait 71% d'espaces minéralisés et 29% d'espaces végétalisés. Après travaux, les espaces végétalisés ont augmenté de 31%.

Les objectifs de la cour du collège Henri Barbusse en état existant et en état projet, sont :

- d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle et faire de la pédagogie autour de l'eau. Pour cela, le département essaye dès que possible de montrer le chemin de l'eau en déconnectant des toitures et en renvoyant les eaux dans des espaces en creux végétalisés ;
- de gérer les pluies courantes à la parcelle ;
- de stocker la décennale via un bassin d'infiltration (espace creux végétalisé) pour la rejeter à débit limité (10l/s/ha).

Afin de gérer les eaux pluviales dans les cours tout en montrant la présence de l'eau, le département met en œuvre des espaces creux d'infiltration qui récupèrent les eaux qui ruissellent des espaces minéralisés, des chemins pédagogiques en forme de rivière, des noues végétalisées, des mares pédagogiques.

Questions	Réponses
Le débit de fuite correspondant à une pluie décennale (10l/s/ha) a-t-il été comparé au débit de fuite antérieur ? Quels avantages ont été constatés en résultat de cette comparaison ?	En ce qui concerne le stockage des débits de fuite, une évaluation avant-après n'a pas encore été réalisée par le département, cependant, cela semble être une démarche importante afin de quantifier l'impact de cette mesure. La proportion de surface imperméable dans la cour OASIS a été réduite de 70% à 30%. Cette réduction équivaut à une diminution de deux tiers des débits rejetés dans le réseau d'assainissement. La création de cours OASIS vise non seulement à lutter contre les inondations, mais également à réduire la pollution qui est acheminée vers les milieux naturels.
Quelle a été la réaction des élèves vis-à-vis du projet ? Comment respectent-ils et s'approprient-ils la cour ?	En ce qui concerne l'acceptation du projet par les élèves, il a été recueilli divers retours, notamment de la part de chefs d'établissement, de collégiens, et de l'équipe pédagogique. Les chefs d'établissement ont signalé une amélioration du climat scolaire, avec des élèves qui réinventent leurs jeux et cherchent à dépasser les jeux sportifs sur terrain imperméable. Les premières années ont peut-être été marquées par un retour mitigé des collégiens, mais malgré cela, les réactions sont plutôt positives, avec l'émergence de nouveaux jeux et activités.

De nombreuses initiatives de création de cours OASIS ont été entreprises au niveau des écoles de différentes communes. Y a-t-il eu des retours de ces initiatives ? Comment peut-on les obtenir ? Comment assurer l'adhésion en particulier lors des phases de transition au sein du corps pédagogique ?	Il est opportun de passer par les CAUE, les bureaux d'étude qui ont déjà mis en place des démarches de concertation. La phase de concertation, y compris la partie de diagnostic, doivent être engagées avec une marge de deux ans avant le début des travaux. L'anticipation de la commande est cruciale pour obtenir l'adhésion de l'équipe pédagogique et des services municipaux. De plus, il est essentiel d'impliquer les équipes en charge de l'entretien dès les phases initiales du projet en les intégrant aux réunions de concertation.
Comment sont gérés les espaces verts en tant que lieux favorisant le développement de la biodiversité ?	Un plan de gestion différenciée a été élaboré, comprenant des zones de friches et de fauchage, dans le but de créer des espaces accessibles aux élèves avec des passages plus fréquents.

**Remarque Département 93 :** Il a été évoqué le souhait que les cours OASIS devraient être utilisées durant la saison estivale et qu'elles soient mises à disposition d'autres établissements, tels que les EHPAD et les crèches. De plus, il convient de travailler sur la déconnexion de l'ensemble des eaux pluviales, qu'elles soient rattachées à des réseaux unitaires ou séparatifs et d'envisager la désimperméabilisation et la végétalisation de nombreuses zones d'entreprise qui ne sont pas négligeables sur le territoire (exemple avec les parkings).

**Remarque agence de l'eau Seine Normandie :** Le taux d'aide de l'AESN pour un projet augmente à mesure que la surface de pleine terre augmente. Les porteurs de projets sont invités à échanger avec l'AESN dès l'amont du projet afin de le concevoir au mieux et de bénéficier du maximum d'aides.

## b. Valorisation écologique de zones humides du bassin versant d'Enghien

*La présentation de Laëtitia PELLETIER (Directrice Environnement et Milieux Aquatiques au SIARE), est jointe à ce rapport.*

A la suite de fortes inondations de 2016 puis 2018, le SIARE a lancé une étude sur l'ensemble du bassin versant du ru d'Enghien dans le but de déterminer les points stratégiques d'actions à mettre en place pour limiter le risque inondation. Cette étude préliminaire a permis de définir un programme pluriannuel de restauration (PPR) et de lutte contre les inondations visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques et à prévenir les inondations. Le programme pluriannuel prévoit 33 opérations de travaux sur 15 ans, hiérarchisées en 3 phases, dont la première englobe 10 actions prioritaires. Il s'agit de travaux de restauration de cours d'eau, de plans d'eau et de zones humides. Dans ces 10 actions prioritaires, 3 zones humides sont actuellement en phase maîtrise d'œuvre.



### Valorisation écologique de la zone humide et restauration hydromorphologique du ru de Corbon en amont de la rue des rosiers à Montlignon (T03)

Sur 200 mètres de longueur, le ru de Corbon traverse une aulnaie frênaie qui constitue une zone naturelle d'expansion de crue. Son rôle tampon est essentiel sur ce secteur, situé juste en amont des zones bâties particulièrement sensibles aux débordements. Les objectifs de l'aménagement proposé dans l'étude préliminaire sont hydromorphologiques, hydrauliques et écologiques.

Il s'agit de :

- reprendre légèrement le tracé du ru en amont du franchissement de la rue des rosiers pour stabiliser le pied de berge et d'abattre le sol dont les racines créent un frein hydraulique ;
- accentuer le caractère inondable de la zone humide en créant des dépressions dans des clairières intra forestières ;
- diversifier les habitats humides.



#### **Restauration de zones humides et restauration du ru de Montlignon au 4 bis rue Larive à Montlignon (T18)**

Ce site compte 2 pièces d'eau historiques d'environ 210 m<sup>2</sup> et 130 m<sup>2</sup>, à travers lesquelles circulait le ru de Montlignon, avant d'être détourné de son talweg d'origine sur un bras de contournement. Les objectifs de l'aménagement proposé dans l'étude préliminaire sont hydromorphologiques, hydrauliques et écologiques.

Il s'agit de :

- remettre le ru dans son talweg d'origine à travers les pièces d'eau historique, combler le bras artificiel et supprimer les protections de berge en tunages, traiter la renouée ;
- accentuer le caractère inondable de ces zones naturelles d'expansion de crue ;
- développer, diversifier et pérenniser les zones humides.



#### **Valorisation écologique de l'étang du parc de Bury rosaire à Margency (T25)**

Le plan d'eau de 5000 m<sup>2</sup> en travers du ru de Montlignon, se situe dans le parc de l'école Bury Rosaire à Margency. Les berges du plan d'eau sont assez basses et la végétation est principalement arborée. L'objectif de l'aménagement proposé dans l'étude préliminaire est de valoriser le plan d'eau et ses abords pour favoriser la biodiversité. Il s'agit de reprofiler les berges sur 120 mètres de longueur pour créer des zones de hauts fonds avec des banquettes plantées d'hélophytes. Il est

également prévu d'accompagner l'école dans un passage du parc en gestion différenciée pour identifier des secteurs non fauchés. Les éco-délégués de l'école Bury rosaire sont intégrés au projet. La concertation préalable conduite par le SIARE a permis d'obtenir l'accord de principe des 2 propriétaires des parcelles concernées par les travaux.

Les travaux préconisés étant essentiellement situés en terrain privé (T18 et T25), une phase de concertation avec les propriétaires des parcelles concernés a été entamée par le SIARE, afin d'ajuster les travaux préconisés à l'acceptabilité des aménagements. Les projets sont en cours de finalisation de la phase AVP (avant-projet). La phase projet démarrera en automne 2023. Pour les 3 opérations, les travaux débuteront en automne 2024.



Questions	Réponses
Est-ce qu'il y a une bonne réaction des éco-délégués ?	Une demi-journée a été organisée par les équipes du SIARE afin de comprendre la notion de zone humide. Cette journée a suscité des questions et un intérêt pour les éco-délégués. Prochainement, début octobre, une autre intervention sera organisée avec les éco-délégués pour avancer sur le sujet.
Est-ce qu'il va y avoir un lien mécanique avec le bassin des moulinets, sur la pénétration de l'eau à la parcelle ?	Il y a un lien, car Bury Rosaire est en amont du bassin des moulinets. Le projet au niveau du parc de Bury rosaire (en amont du bassin des moulinets) aura un impact positif sur la qualité de l'eau et sur celle du bassin des moulinets.

### c. Canalisation de rejet des eaux usées de la station de dépollution des eaux usées à Bonneuil-en-France

*La présentation de Déborah TANGUY (Directrice générale adjointe gestion de projets) et de Daniella BAUDRY (Chargée d'études et de travaux) au SIAH Croult et Petit Rosne, est jointe à ce rapport.*



Le SIAH Croult et Petit Rosne, grâce à sa station de dépollution, traite les eaux usées de 35 communes de son territoire dans l'Est du Val d'Oise. Face à un accroissement de sa population, le SIAH Croult et Petit Rosne a lancé une mise à jour globale de ses installations ainsi qu'un agrandissement important de ses capacités de traitement.

Avec l'agrandissement de la station (passage de 500 000 équivalent-habitant contre 300 000) et les contraintes en termes de qualité de rejet dans la Morée, le SIAH Croult et Petit Rosne a donc pris parti de faire un rejet en Seine via le collecteur Garges-Epinay situé dans le Parc George Valbon à la Courneuve. Une canalisation de rejet des eaux usées a été installée entre la station d'épuration de Bonneuil et le Centre de Traitement des Réseaux de Dugny, pour un rejet en Seine.

### Fonctionnement du micro-tunnelier et fabrication des tuyaux ultra bas-carbone

La technique utilisée pour ce chantier est le micro-tunnelier, une technique de creusement souterraine sans tranchée qui démarre d'un puits de départ (le micro-tunnelier est poussé par des vérins disposés en fond du puit). Cette technique a été adoptée afin de diminuer les nuisances notamment au niveau du parc NATURA 2000 et des riverains car la technique sans tranchée évite de couper la circulation, diminue les poussières, le bruit et a permis de franchir le Croult et la Morée. Cette canalisation a été fabriqué avec des tuyaux ultra bas-carbone, particulièrement performant en termes d'émissions de carbone. Ces tuyaux émettent quatre fois moins de carbone que les tuyaux bétons classiques, grâce à la récupération d'un déchet issu du secteur de la sidérurgie (laitier), résidu issu de la fonte du métal. Ce matériau remplace une grande partie du ciment qui lui est extrêmement nocif en termes d'émission. La conception et l'utilisation de ces tuyaux en ultra bas-carbone sur un ouvrage complet est une première mondiale.

Pour plus d'information sur le procédé de micro-tunnelier (vidéos) :

<https://www.youtube.com/watch?v=yCnGs8Xbr9k> (partie 1)

<https://www.youtube.com/watch?v=FN0vIJqadPU> (partie 2)

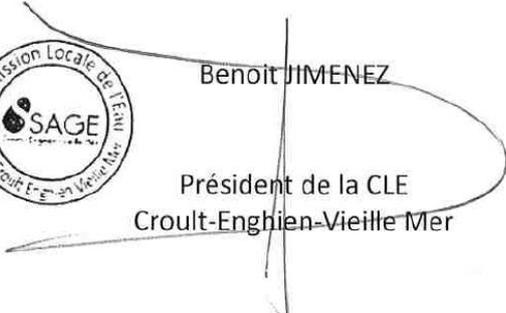
Questions	Réponses
Quel est le coût différentiel entre un béton bas-carbone et un béton classique ?	La question de la différenciation des coûts est difficile à répondre, étant donné que l'entreprise n'a pas engendré de frais supplémentaires pour la proposition de béton ultra bas-carbone et que ce projet étant une première mondiale et le premier ouvrage entièrement réalisé en béton ultra bas-carbone au monde. Cela représentait un défi majeur à la fois pour l'entreprise et pour le SIAH Croult et Petit Rosne car au moment du lancement du projet, il n'y avait aucune certitude quant à son succès, malgré les multiples tests réalisés. Le coût principal était lié au fait que la fabrication des tuyaux a été rapatriée en France, alors qu'elle était habituellement effectuée en Allemagne, Italie ou Espagne ainsi qu'à l'achat des moules. Néanmoins, en signe d'engagement, le SIAH Croult et Petit Rosne a contribué symboliquement à hauteur de 50 000 €, même si cette somme reste minime en comparaison du budget total du chantier.

## 6/ Conclusion et fermeture du comité de pilotage

En conclusion, Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau a remercié les personnes présentes à ce comité de pilotage ainsi que l'ensemble des signataires et partenaires du contrat. Il a également remercié ceux qui ont partagé leur retour d'expérience avec nous ce matin à savoir le SIAH, le SIARE et le Département de la Seine Saint-Denis.

Dans une optique de maintenir la dynamique du contrat territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer, Benoit JIMENEZ indique aux maîtres d'ouvrages signataires qu'il leur est possible de conforter le contrat en y ajoutant de nouvelles actions.

En ce qui concerne les dernières actualités du contrat, une page internet dédiée au contrat a été mise en ligne et une newsletter « Paroles de SAGE » entièrement sur le contrat a été envoyée cet été. Un guide des aides financières correspondant aux principales thématiques du contrat est en cours de rédaction. Ces fiches fourniront aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers toutes les informations nécessaires sur les aides disponibles des partenaires financiers du territoire.



Benoit JIMENEZ  
Président de la CLE  
Croult-Engchien-Vieille Mer

